



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22041354

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

22 MARS 2022

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0443 537 448

Nom

(en entier) : SMR BATI

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : RUE JULES MONOYER 44/202 7110 HOUDENG-AIMERIES

Objet de l'acte : RENOUELEMENT MANDAT

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 14/10/2019 au siège de la Société

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Monsieur OZKAN Ismail, Administrateur-délégué, qui déclare que tous les actionnaires sont présents, que le capital est intégralement représenté et que l'assemblée est donc apte à délibérer et à décider sur le point unique figurant à son ordre du jour, à savoir :

- Réélection des mandats des administrateurs

Sont présents :

Monsieur OZKAN Ismail

Madame MILIOTO Marianna

Délibérations et décisions :

La présente assemblée générale extraordinaire réélit les administrateurs suivants qui acceptent :

-Monsieur OZKAN Ismail, né le 06/04/1970 et domicilié rue de l'Enseignement 10 à 7100 La Louvière.

-Madame MILIOTO Marianna, née le 22/06/1970 et domiciliée rue de l'Enseignement 10 à 7100 La Louvière.

Ces décisions prennent cours à partir du 14/10/2019 pour une durée de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2025.

Toutes les décisions qui précèdent sont prises par votes séparés et obtenues à l'unanimité.

La séance est levée à 14 heures 15.

Fait à Morlanwelz, le 14 octobre 2019.

Les administrateurs,

OZKAN Ismail

MILIOTO Marianna

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).